

ANNEXE

1 Bases et organisation**11 Forme juridique et but**

La Caisse de prévoyance de l'Association Suisse des Maîtres Ramoneurs est une coopérative au sens des art. 331 et 828 ss du CO. La Caisse de prévoyance a pour but de couvrir les maîtres ramoneurs indépendants, ainsi que d'autres titulaires d'entreprises proches de l'Association Suisse des Maîtres Ramoneurs, de même que leurs survivants, contre les conséquences économiques de la perte de gain, due à la vieillesse, au décès et à l'invalidité.

12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse de prévoyance n'est pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle et est dès lors exclusivement active dans le domaine de la prévoyance complémentaire du 2ème pilier. La Caisse de prévoyance est volontairement assujettie à la surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales. Comme la Caisse de prévoyance est assujettie à la loi sur le libre passage, elle doit verser les cotisations au Fonds de garantie.

13 Indication des actes et des règlements

Statuts	16./17.08.1941 y compris diverses adaptations
Règlement de prévoyance	03.06.2005 au 1.1.2006 Avenants inclus
Règlement de placements	06.06.2008 au 1.1.2008
Dispositions rel. à l'encouragement à la propriété du logement	03.06.2005 au 1.1.2006
Dispositions rel. à la libération du service des primes	03.06.2005 au 1.1.2006
Règlement sur la liquidation partielle	09.06.2006 au 1.1.2006
Règlement sur les capitaux de prévoyance et les provisions techniques	09.06.2006 au 1.1.2006
Swiss Life, Assurance risque collective	09.02.2007

14 Comité de caisse / autorisation de signature / commissions / secrétariat

		<u>Fonction</u>	<u>Membre depuis le</u>	<u>autorisation de signature</u>
Bachmann Rudolf	Olten	Président	21.06.1986	collective à deux
Marbacher Peter	Luzern	Vice-président	04.06.2004	collective à deux
Dössegger H.-P.	Seon		14.06.2002	-
Jegen Kilian	Baden		06.06.2008	
Messmer Johannes	Schaffhausen		14.06.1996	-
Obrist André	Neuchâtel		06.06.2008	-
Von Känel Beat	Allmendingen		06.06.1998	

Bachmann Rudolf	Olten	Commission de placements
Jegen Kilian	Baden	Commission de placements
Von Känel Beat	Allmendingen	Commission de placements

Hirschi Dieter	Ittigen	Commission de gestion
Bonderer Beat	Sargans	Commission de gestion
Sutter Walter	Zürich	Suppléant à la commission de gestion

Le mandat actuel part de 2008 et échoit en 2010. Le mandat dure trois ans.

Buck Annina	Schönenwerd	Gérante	01.11.2003	collective à deux
Jauner Christine	Nussbaumen	Collaboratrice resp.	01.11.2008	-

Adresse Caisse de prévoyance de l'Association Suisse des Maîtres Ramoneurs
Renggerstrasse 44, 5000 Aarau
Téléphone / courriel Tél. 062 834 76 60/61
Fax 062 834 76 62
courriel vorsorgekasse@skmv-aarau.ch

15 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Hewitt Associates SA, Zurich Renaud Pascal
Organe de révision	Fidartis Revisions AG, Zurich Marck Peter
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales, Berne No de Reg. 41.219
Gérances immobilières	BDO Visura, Soleure (immeubles Bettlach) Berimo AG, Wohlen (immeuble Niederwil) Schäfer Treuhand AG, Wallisellen (immeuble Jona)

2 Membres actifs et rentiers**21 Assurés actifs**

	31.12.2008	31.12.2007
Hommes	210	209
Femmes	0	0
Total (nombre)	210	209

Dans l'effectif des actifs, l'avoir de vieillesse est accumulé jusqu'à l'âge de la retraite pour trois rentiers invalides, bénéficiaires d'une pleine rente. Ces trois cas ne figurent pas au nombre des 210 assurés actifs, mais seulement au nombre des rentiers. Trois invalides ont droit à une demi-rente d'invalidité. Ils figurent aussi bien chez les actifs que chez les rentiers comme une personne entière. L'évolution des assurés actifs se présente comme suit:

Evolution des assurés actifs

	31.12.2008	31.12.2007
Nombre d'actifs au début de l'année d'exercice	209	215
Entrées	11	7
Sorties	-4	-6
Retraites	-5	-6
Cas d'invalidité à 100%	0	0
Cas de décès	-1	-2
Réactivations (pens.100% AI)	0	1
Nombre d'actifs jusqu'à la fin de l'année d'exercice	210	209

Sur cinq assurés qui ont pris leur retraite, un assuré a opté pour le versement du capital intégral. Il n'apparaît donc plus dans l'effectif de la Caisse (avec le versement intégral du capital s'éteignent simultanément tous les droits à de futures prestations de la Caisse).

22 Bénéficiaires d'une rente

	31.12.2008	31.12.2007
Rentes de vieillesse	39	38
Rentes d'invalidité (dont deux à 50%)	5	6
Veuves et veufs	16	16
Total (nombre)	60	60

Une personne partiellement invalide compte pour une personne entière. L'effectif des bénéficiaires d'une rente a évolué comme suit:

Evolution des bénéficiaires de rentes

	31.12.2008	31.12.2007
Nombre de bénéficiaires d'une rente au début de l'année d'exercice	60	61
Nouveaux rentiers :		
Rentes de vieillesse	4	2
Invalides	0	1
Conjoints	1	1
Départs		
Décès de rentiers	-3	-1
Réactivation, retraite ou décès d'invalides	-1	-1
Décès de conjoints	-1	-3
Total (nombre)	60	60

Sur les cinq assurés actifs qui ont pris leur retraite, quatre ont opté pour une rente.

3 Nature de l'application du but

31 Explication des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance 2006 prévoit trois modèles de plans de prévoyance. Le salaire AVS assurable se situe entre Fr. 25'000.00 et Fr. 200'000.00. Les cotisations de risque et d'épargne sont déterminées par plan de prévoyance en pour cent du salaire assuré. Une contribution annuelle forfaitaire de Fr. 250.- est prélevée pour les frais d'administration. Une rente de vieillesse échoit en principe à l'âge-terme, mais la possibilité est donnée d'opter pour le versement partiel ou intégral du capital vieillesse. Le taux de conversion pour une retraite ordinaire durant l'année de ce rapport se monte à 6.8%. La rente de vieillesse comprend le droit à une rente de conjoint s'élevant à 60% de la rente de vieillesse en cours de formation. Lorsqu'un membre décède avant l'âge de la retraite, un capital décès est versé.

	Plan Standard	Plan Optima	Plan Eco
Bonification de vieillesse	10%	13.5%	17%
Rente d'invalidité	25%	40%	10%
Capital décès	L'avoir de vieillesse existant additionné des cotisations d'épargne produisant un intérêt de 4% jusqu'à la retraite ordinaire.	L'avoir de vieillesse existant additionné des cotisations d'épargne produisant un intérêt de 4% jusqu'à la retraite ordinaire.	L'avoir de vieillesse existant additionné de 100% du salaire annuel assuré

32 Financement, méthode de financement

La cotisation annuelle se compose d'une cotisation d'épargne, de risque et d'une contribution aux frais d'administration. Le montant de ces cotisations se calcule en fonction du plan choisi. La cotisation annuelle est principalement financée par les assurés, à savoir que dans le canton de Lucerne, une part est prise en charge par l'assurance immobilière respective. L'assuré a en outre la possibilité de combler des lacunes de prévoyance par des rachats personnels sur la base du tableau de rachat annexé au règlement de prévoyance.

	Plan Standard	Plan Optima	Plan Eco
Cotisation d'épargne	10%	13.5%	17%
Cotisation de risque	2.5%	3.5%	1.5%
Contribution aux frais d'administration	sfr. 250.00	sfr. 250.00	sfr. 250.00

33 Autres informations sur l'activité de prévoyance

La Caisse de prévoyance est une caisse à primauté de cotisations. Comme cette Caisse est active dans le domaine du subrogatoire, il n'y a pas de gestion du compte témoin selon LPP.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**41 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP FER 26**

Cette comptabilité d'exercice correspond aux prescriptions de la Swiss GAAP FER 26. La première application a eu lieu avec la présentation des comptes au 31.12.2005.

42 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP2 et de la Swiss GAAP FER 26. Les écritures des valeurs actuelles effectives à la date fixée pour le bilan ont été comptabilisées:

- conversion monétaire: cours de l'Administration fédérale des contributions au jour du bilan .
- liquidités, créances, dettes: valeur nominale.
- titres (y compris fonds de placements et fondations de placements, obligations): valeur de cours, intérêts fixes avec intérêts couru
- placements immobiliers directs: valeurs de rendement (détails voir 7).
- régularisations: estimation au plus près par les responsables de la gestion.
- capitaux de prévoyance et provisions techniques: calcul par l'expert en assurance et caisse de pension (détails voir 5).
- valeur théorique de la réserve de fluctuation de valeurs: selon méthode appliquée; règlements de placements (détails voir 6).

43 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Aucun autre principe d'évaluation n'a été appliqué pour l'année du rapport 2008. La constitution de la réserve de fluctuation de valeurs et de provisions techniques s'est basée sur les règlements respectifs.

5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture**51 Nature de la couverture des risques, réassurances**

A partir du 1er janvier 2009, la Caisse a conclu une réassurance congruente étendue auprès de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie pour les risques de décès et d'invalidité des assurés actifs. Cela dit, elle ne supporte plus à elle seule ces risques.

52 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier des avoirs-épargne	37'963'399.20	35'530'604.05
Rectification année précédente	-2'625.00	0.00
Cotisations épargne	2'081'079.70	1'966'370.75
Autres cotisations et apports	1'547'905.05	1'451'961.10
Apports de libre passage	260'497.80	496'732.20
Versement de capital à l'âge de la retraite	-573'577.20	-780'695.05
Prestations de libre passage en cas de sortie	-123'671.40	-655'399.35
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-118'815.00	-534'851.15
Dissolution due aux retraites, décès et invalidité	-1'264'314.30	-567'985.40
Rémunération du capital épargne (2008: 3%, 2007: 3%)	1'125'938.65	1'056'662.05
Total du capital de prévoyance des assurés actifs	40'895'817.50	37'963'399.20
 Nombre de comptes épargne des assurés actifs	 210	 209

Dans l'effectif des actifs, l'avoir de vieillesse pour 3 rentiers invalides, ayant droit à une rente de 100 %, est accumulé jusqu'à l'âge de la retraite. Ceux-ci ne sont pas comptés dans le nombre des 210 assurés actifs. Leurs avoirs sont toutefois contenus dans le solde "capital de prévoyance des assurés actifs".

53 Evolution du capital de couverture pour les rentiers

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Solde du capital de couverture au 1er janvier	7'019'384.00	6'791'780.00
Modification pendant l'exercice comptable	919'328.00	227'604.00
Total du capital de prévoyance des rentiers	7'938'712.00	7'019'384.00
 Nombre de rentiers (détails voir 22)	 60	 60

Le capital de couverture des rentiers au 31.12.2005 a déjà été calculé avec le nouveau taux d'intérêt technique de 3.5%. La modification du capital de couverture pour les rentiers se compose du report du capital-épargne d'un montant de Fr. 1'264'314.30. Et par ailleurs, selon les données de l'expert, de la somme de capital de couverture de Fr. 344'986.30, qui devra être dissoute. La dissolution fait suite à des cas de décès dans l'effectif des rentiers et à la part élevée des versements sous forme de capital.

Les réserves pour fluctuation des valeurs n'étant pas encore entièrement accumulées, le comité de Caisse, dans sa séance d'automne 2007, a décidé qu'il ne pourrait pas accorder une hausse des rentes en cours pour l'année 2008.

54 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie pour le 31 décembre 2008.

L'expert constate dans son expertise actuarielle:

- qu'il existe un excédent passif / une sous-couverture à hauteur de CHF 3'728'201.18 ;
- que le degré de couverture selon art. 44 OPP2 s'élève à 92.6%;
- que selon art. 53, al. 2 LPP, la Caisse n'est pas en mesure de remplir en tout temps ses engagements réglementaires;
- que les dispositions réglementaires et actuarielles concernant les prestations et le financement correspondent aux prescriptions légales en vigueur;

Une sous-couverture temporaire limitée et un écart temporaire limité du principe de garantie selon art. 65, al. 1 est autorisé, lorsque:

- la garantie est donnée dans le cadre de l'art. 65, al. 2 que les prestations peuvent être servies à échéance; et que
- l'institution de prévoyance prend des mesures pour retrouver une couverture suffisante dans un délai raisonnable.

55 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Sur la base du règlement des provisions, la Caisse de prévoyance utilise dès le 1er janvier 2006 les bases techniques LPP 2000 avec le taux d'intérêt actuariel de 3.5%. La Caisse de prévoyance a accumulé au cours de l'année 2008, les provisions techniques ci-après.

Composition des provisions techniques

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Provision pour l'adaptation des bases techniques	357'200.00	280'800.00
Provision pour le fonds de fluctuation des risques actifs	0.00	4'038'000.00
Provision pour le fonds de fluctuation des risques rentiers	512'000.00	453'000.00
Provisions pour cas de prévoyance en instance	605'000.00	266'000.00
Provision pour pertes sur retraites	341'000.00	319'000.00
Total des provisions techniques	1'815'200.00	5'356'800.00

Comme la Caisse a conclu à partir du 1er janvier 2009 une réassurance congruente étendue avec la Mobilière Suisse Société d'assurance sur la vie, elle ne supporte plus à elle seule les risques de décès et d'invalidité des assurés actifs.

Selon les données de la direction administrative, il n'y a pas lieu de s'attendre à d'autres cas de décès et d'invalidité qui seraient survenus avant le 31 décembre 2008. Par conséquent, les provisions pour le fonds de fluctuation des risques actifs peuvent être dissoutes.

56 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas eu de modification des bases techniques au cours de l'année de référence.

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Solde des capitaux de prévoyance et provisions techniques au 1er janvier	50'339'583.20	46'829'084.05
Adaptation au nouveau calcul pour le 31 décembre.	310'146.30	3'510'499.15
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques	50'649'729.50	50'339'583.20

57 Degré de couverture selon art. 44 OPP 2

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques indispensables	50'649'729.50	50'339'583.20
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	50'649'729.50	50'339'583.20
Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	5'385'402.15
Capital de fondation, fonds libres	-3'728'201.18	0.00
Fonds disponibles pour la couverture des dettes réglementaires	46'921'528.32	55'724'985.35
Degré de couverture (disponible en % des fonds indispensables)	92.6%	110.7%

58 Composition des cotisations de membre

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Cotisation d'épargne	2'064'829.60	1'966'370.85
Contribution à la charge administrative	53'041.70	53'458.40
Cotisation de risque	417'768.15	342'939.60
Total des cotisations	2'535'639.45	2'362'768.85

On renonce à la compensation comptable des charges administratives (dépenses) et des charges risques. Les charges administratives sont indiquées sous la forme d'un montant brut. Les contributions aux frais administratifs sont uniquement mentionnées à titre d'information.

Assurés dans les divers plans

	31.12.2008	31.12.2007
Plan standard	96	102
Plan Optima	58	51
Plan Eco	43	44
Membres libérés des cotisations	13	12
Total des membres	210	209

L'augmentation des membres libérés des cotisations provient du non-paiement de cotisations.

59 Assurance risque complémentaire chez Swiss Life

Depuis des années, les membres de la Caisse de prévoyance ont la possibilité, dans le cadre de l'assurance collective, de conclure auprès de Swiss Life (anciennement Vaudoise) une assurance couvrant les risques de décès et d'invalidité. La rente AI assurée se monte à 40% du salaire assuré. Le capital décès assuré se monte à 200% du salaire assuré. Les cotisations pour cette assurance complémentaire sont calculées individuellement par Swiss Life. La participation aux excédents suite à une bonne évolution des sinistres est redistribuée aux assurés concernés (membres de cette assurance collective).

Au 31 décembre 2008, 9 membres de la Caisse de prévoyance avaient conclu cette assurance collective supplémentaire. Du fait de l'extension des plans au 1er janvier 2006, la Caisse de prévoyance est elle-même en mesure d'offrir une meilleure couverture dans le domaine du risque. Il est dès lors possible de renoncer à cette assurance risque complémentaire.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements**61 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements**

La stratégie de placements pour cette année de référence, attestée par l'Assemblée générale du 6 juin 2008 a été respectée. La fortune de la Caisse de prévoyance a été investie (comme l'année précédente) dans les produits de la Fondation de placements IST ou de Swisssanto. A peu près le même volume de chaque catégorie de placement a été placé chez chacun des deux prestataires. Les nouveaux investissements ont été réalisés uniquement en placements indirects. Il n'y a pas eu d'affaires directes en dérivés. Le comité de Caisse renonce toujours d'augmenter la fortune de placements par la conclusion d'hypothèques passives.

62 Valeur ciblée et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Etat de la réserve de fluctuation de valeurs au 1er janvier	5'385'402.15	6'396'538.53
Retrait au profit / Affectation à la charge du compte d'exploitation	-5'385'402.15	-1'011'136.38
Réserve de fluctuation de valeurs selon bilan	0.00	5'385'402.15
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs (montant)	7'243'900.00	9'817'950.00
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	-7'243'900.00	-4'432'547.85

Calcul de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs

		Valeur au bilan	RSF 2008
Obligations	10%	11'639'514.97	1'163'950.00
Actions, dérivés et placements alternatifs	25%	15'455'317.39	3'863'850.00
Placements immobiliers	15%	13'376'947.57	2'006'550.00
Crédits hypothécaires, de construction et d'exploitation	10%	2'095'686.40	209'550.00
Liquidités, créances, et autres	0%	4'843'531.69	0.00
Total valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs		47'410'998.02	7'243'900.00

63 Présentation des placements par catégorie

Portefeuille Catégorie placements	AKB / propre plac. CHF	IST CHF	Swisscanto CHF	Composition au 31.12.2008 CHF	Part effective %
Créances et comptes de régularisation actifs	388'437	0	0	388'437	0.8%
Liquidités/marché monét.	4'434'368	0	20'727	4'455'095	9.4%
Hypothèques + crédits	2'095'686	0	0	2'095'686	4.4%
Obligations CH CHF		2'646'083	2'719'212	5'365'295	11.3%
Oblig.étrangères mon.étr.	904'753	2'384'712	2'984'755	6'274'220	13.2%
Actions suisses	0	2'780'315	2'539'635	5'319'951	11.2%
Actions CH val. Complém.	0	980'079	986'786	1'966'864	4.1%
Actions étrangères	0	3'204'424	3'538'719	6'743'143	14.2%
Immob. placem. indirects	2'345'166	432'361	0	2'777'527	5.9%
Immob. placem. directs	10'599'420	0	0	10'599'420	22.4%
Placements alternatifs	565'077	860'282	0	1'425'359	3.0%
Total Engagements	21'332'907	13'288'257	12'789'834	47'410'998	100.0%

Le comité de Caisse a la conviction qu'investir dans des placements alternatifs permet une diversification des risques d'une part, et que cela peut offrir d'autre part de nouvelles possibilités de rendement.

Stratégie actuelle de placements

Catégorie de placements	Part effective 31.12.2008	Stratégie 31.12.2008	Fourchette 31.12.2008
Créances, compte de régularisation actifs	0.8%	--	
Liquidités / marché monétaire	9.4%	5.0%	0 - 10%
Hypothèques / crédits	4.4%	5.0%	0 - 10%
Obligations suisse en CHF	11.3%	10.0%	5 - 20%
Obligations étrangères	13.2%	10.0%	5 - 20%
Actions suisses	11.2%		
Actions suisses valeurs complémentaires	4.1%	20.0%	10 - 25%
Actions étrangères	14.2%	20.0%	10 - 25%
Imm. placements indirects	5.9%		
Imm. placements directs	22.4%	25.0%	20 - 30%
Placements alternatifs	3.0%	5.0%	0 - 10%
	100.0%	100.0%	

64 Explications relatives au résultat net des placements	2008	2007
	CHF	CHF
Liquidités	41'728.80	20'254.15
Hypothèques / crédits	90'352.45	98'595.20
Obligations	-228'286.02	165'049.00
Actions	-9'607'317.48	506'371.72
Immob. placements indirects	-1'074'486.57	-615'318.93
Immob. placements directs	732'938.99	546'389.70
Placements alternatifs	-1'329'316.53	266'396.23
Différences de change	-7'425.15	1'503.23
Dépenses administratives titres	-13'158.37	-17'202.17
Résultat net du placement de fortune	-11'394'969.88	972'038.13

Le résultat des actions a fortement diminué par rapport à l'année précédente. Des pertes massives ont été enregistrées dans les placements immobiliers indirects. Sous l'année de référence, il n'y a pas eu de gros travaux de rénovation dans les immeubles en propriété, raison pour laquelle ce résultat est meilleur que celui de l'année précédente. Il est réjouissant de noter que les nouveaux placements alternatifs ont déjà produit un résultat positif.

641 Performance des titres	2008	2007
	CHF	CHF
Somme de tous les titres au début de l'année d'exercice	39'814'502.29	36'973'668.89
Somme de tous les titres à la fin de l'année d'exercice	31'549'927.68	39'814'502.29
Effectif moyen des titres (non pondéré)	35'682'214.99	38'394'085.59
Résultat net des placements	-11'130'616.38	959'574.33
Performance des titres	-31.19%	2.50%

642 Performance de la fortune globale	2008	2007
	CHF	CHF
Somme de tous les actifs au début de l'année d'exercice	56'350'062.90	53'350'884.03
Somme de tous les actifs à la fin de l'année d'exercice	47'410'998.02	56'350'062.90
Effectif moyen des actifs (non pondéré)	51'880'530.46	54'850'473.47
Résultat net des placements	-11'394'969.88	972'038.13
Performance de la fortune globale	-21.96%	1.77%

643 Charge administrative des titres	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Coûts indiqués pour l'administration des placements	13'158.37	17'202.17

Les placements étant effectués dans des fondations et fonds de placements, les coûts d'administration indiqués concernant les titres ne sont pas très probants. Pour ces produits, les frais d'administration sont directement compensés avec le rendement de chacun des titres. Par conséquent, il n'est pas possible d'évaluer exactement les coûts d'administration de la fortune de placements.

65 Loyauté dans la gestion de la fortune

Le comité de Caisse attache beaucoup d'importance à la loyauté dans la gestion de la fortune. Le règlement de placements révisé a été adopté lors de l'Assemblée générale du 6 juin 2008. Les déclarations nécessaires ont été fournies.

7 Explications des autres positions du bilan et du compte d'exploitation

71 Dueroire

Le comité de Caisse évalue à CHF 5'000.00 (montant demeuré inchangé) le risque en rapport avec les pertes sur débiteurs au 31 décembre. Il estime cette somme en tenant compte des cotisations qui auraient été restituées par le fonds de garantie en cas de perte.

72 Compte de régularisation actifs

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Intérêts courus	27'066.00	34'841.42
Intérêts non rentrés hypothèques / prêts	11'838.05	25'158.70
Total compte de régularisation actifs	38'904.05	60'000.12

73 Compte de régularisation passifs

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Révision, Fidartis Revisions AG	12'000.00	12'000.00
Emoluments de surveillance OFAS	1'000.00	1'000.00
Cotisations Sifo	9'291.20	8'695.50
Solde des charges sociales	3'324.05	98.10
Expert en prévoyance professionnelle	6'398.95	0.00
Assurance risque complémentaire participation aux excédents	0.00	5'581.00
Assurance risque complémentaire avoir sur primes ancien assuré	0.00	1'554.00
Total compte de régularisation passifs	32'014.20	28'928.70

74 Prestations de libre passage et rentes

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Prestations de sortie pendantes	357'455.50	408'282.05
Prestations de libre passage pour personnes entrées en 2008	0.00	87'866.80
Total prestations de libre passage et rentes	357'455.50	496'148.85

75 Hypothèques à l'actif

	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Crédit hypothécaire No		
14123	0.00	448'141.45
14209	72'500.00	87'500.00
14234	0.00	8'434.45
14246	70'000.00	90'000.00
14313	107'162.00	109'462.00
14423	140'000.00	140'000.00
14724	280'000.00	285'000.00
14762	40'000.00	40'000.00
14774	565'000.00	580'000.00
14827	140'000.00	140'000.00
Total des hypothèques à l'actif	1'414'662.00	1'928'537.90

Les prêts hypothécaires ont été accordés à des membres de la Caisse de prévoyance pour le financement de logement à leur propre usage. Les titres de gages fonciers sont conservés en toute sécurité par la Caisse de prévoyance. Les hypothèques ont produit durant l'année sous revue les intérêts suivants:

Hypothèques de 1er rang : 3.25%

Hypothèques de 2e rang: 3.75%

(voir également ch. 77)

Selon décision de l'Assemblée générale du 6 juin 2008, aucune nouvelle hypothèque ne sera accordée, du fait qu'il n'est pas possible de procéder à une appréciation suffisante du risque lié à la partie adverse.

76 Crédits d'exploitation	31.12.2008	31.12.2007
Crédit d'exploitation No	CHF	CHF
15173	76'482.95	100'482.95
15174	89'226.90	126'075.00
15310	4'015.45	14'215.45
15348	0.00	5'159.00
15478	57'496.10	69'496.10
15489	131'198.65	0.00
15490	30'000.00	36'000.00
15495	73'624.10	89'381.55
15675	50'000.00	0.00
15680	19'884.90	31'884.90
15685	111'671.70	129'671.70
15891	37'423.65	42'423.65
Total du crédit d'exploitation	681'024.40	644'790.30

Les crédits d'exploitation octroyés se basent sur les contrats de paiements. L'intérêt calculé s'élève à 5% comme dans les années antérieures. Ces crédits sont accordés aux membres de la Caisse de prévoyance sans garanties spéciales. A partir de juillet 2008, ces crédits sont octroyés sur la base de critères plus sévères.

77 Placements immobiliers directs

Objet	Valeur au bilan 2008 CHF	Produit des locations CHF	Rendement brut en % (v.valeur au bilan)	Produit net * CHF	Rendement net en % (v. valeur au bilan)
Niederswil	1'607'550.00	125'604.00	7.8%	116'756.41	7.3%
Bettlach Dieboldsch.	2'637'330.00	175'227.00	6.6%	140'804.11	5.3%
Bettlach Flurstrasse	3'097'910.00	202'783.00	6.5%	276'767.20	8.9%
Jona	2'676'630.00	196'017.00	7.3%	201'789.86	7.5%
Dulliken	580'000.00	0.00	0.0%	-3'178.59	-0.5%
Total	10'599'420.00	699'631.00	6.6%	732'938.99	6.9%

* Composition du produit net

Objet	Produit des locations CHF	Charges immeubles CHF	Rénovations CHF	Adaptation des évaluations CHF	Total CHF
Niederswil	125'604.00	-21'427.59	0.00	12'580.00	116'756.41
Bettlach Dieboldsch.	175'227.00	-70'632.89	0.00	36'210.00	140'804.11
Bettlach Flurstrasse	202'783.00	-41'975.80	0.00	115'960.00	276'767.20
Jona	196'017.00	-82'017.14	0.00	87'790.00	201'789.86
Dulliken	-	-3'178.59	0.00	0.00	-3'178.59
Total	699'631.00	-219'232.01	0.00	252'540.00	732'938.99

Suite à des adaptations de loyer, les immeubles ont subi une réévaluation globale de CHF 252'540.00.

Bases pour la détermination du taux de capitalisation

Immeuble	Rémunération de capital	Amortisse- ment	Entretien / réparations	Assurances / taxes	Risque locatif	Taux de capitalisation
Niederswil	4.00%	1.00%	2.60%	0.10%	0.25%	7.95%
Bettlach Dieboldsch.	4.00%	1.00%	1.35%	0.10%	0.25%	6.70%
Bettlach Flurstrasse	4.00%	1.00%	1.20%	0.10%	0.25%	6.55%
Jona	4.00%	1.00%	2.00%	0.10%	0.50%	7.60%

78 Evolution des provisions non techniques	31.12.2008	31.12.2007
	CHF	CHF
Solde des provisions non techniques au 1er janvier	100'000.00	100'000.00
Constitution de provisions pour hypothèques à l'actif	0.00	0.00
Total des provisions non techniques	100'000.00	100'000.00

L'affaire pour laquelle la provision "hypothèque active" avait été constituée en 2006 n'a pas encore pu être conclue cette année. Cette provision est donc conservée. Elle sert de réserve pour parer d'éventuelles défaillances dans le remboursement du reliquat de la dette.

8 Tâches de l'autorité de surveillance

81 Comptabilité d'exercice 2007

L'autorité de surveillance a approuvé la comptabilité d'exercice 2007. Elle n'a eu aucune remarque à formuler à son égard.

9 Autres informations se rapportant à la situation financière

91 Rétrocessions

Le comité de Caisse est d'avis que les rétrocessions qui auraient été destinées aux prestataires financiers qui entretiennent des relations commerciales avec la Caisse de prévoyance doivent être transférées dans les fonds en possession de la Caisse de prévoyance. Tous les gestionnaires de fortune ont confirmé à la Caisse de prévoyance que pour l'année sous revue - comme pour les autres années - il n'y a eu aucune retenue de paiement de rétrocessions. Etant en possession de ces confirmations, le comité renonce à régler par contrat les versements de rétrocessions.

92 Participation aux excédents des contrats d'assurance selon art. 68a, LPP

Pour ce qui est des participations aux excédents, on renvoie au ch. 59. Il n'y a aucune autre possibilité de participation aux excédents.

93 Sous-couverture / explications des mesures engagées (art. 44 OPP2)

Une sous-couverture de 7,4% est constatée, ce qui correspond à un degré de couverture de 92,6%. Les détails peuvent être consultés sous position 57.

Pour remédier à la sous-couverture, le comité de Caisse, dans sa séance du 30 mars 2009, a décidé les mesures d'assainissement suivantes. Ces mesures ont été prises en étroite collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle.

- Les avoirs épargne des assurés actifs ne seront additionnés d'aucun intérêt pour l'année 2009.
- Une proposition sera soumise à l'Assemblée générale du 5 juin 2009 dans le but d'abaisser le taux de conversion. Le taux de conversion actuel de 6,8% sera abaissé à 6,6% en 2010 et à 6,4% en 2011.
- Les versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement pour le remboursement d'hypothèques sont supprimés avec effet immédiat.
- La conclusion d'une réassurance congruente auprès de la Mobilière, décidée au préalable et réalisée, fait aussi partie des mesures d'assainissement au sens d'une minimisation du risque.

D'un commun accord avec l'expert en prévoyance professionnelle, le comité de Caisse estime judicieux pour l'instant de maintenir la stratégie choisie pour les placements. Il a conscience que la Caisse de prévoyance ne dispose pas de la capacité de risque adéquate, du fait qu'elle se trouve en état de sous-couverture.

94 Renonciation de l'employeur à utiliser des réserves de cotisations de l'employeur

La Caisse de prévoyance ne dispose d'aucune réserve de cotisations de l'employeur.

95 Liquidations partielles

Durant l'année sous revue, il n'y a eu aucune liquidation partielle. Il n'y a pas non plus de liquidation partielle en suspens.

96 Mise en gage de l'actif

La Caisse de prévoyance n'a pas mis en gage des parts de l'actif.

97 Responsabilité solidaire et cautions

La Caisse de prévoyance n'est pas entrée en matière sur une responsabilité solidaire, ni sur aucune caution.

98 Procédure juridique en cours

La Caisse de prévoyance n'a été engagée dans aucune procédure juridique, ni en 2007 ni en 2008.

99 Evénements particuliers et transactions relatives à la fortune

Aucun événement particulier ni aucune transaction relative à la fortune ne sont à signaler pour 2008.

10 Evénements après le bouclage du bilan

Depuis le 1er janvier 2009, la Caisse de prévoyance a réassuré les risques de décès et d'invalidité dans le cadre d'une réassurance congruente auprès de la Mobilière Suisse.

Le comité de Caisse a avancé la date de son cours annuel de formation continue qui a traité, entre autres, le thème de l'assainissement et des possibilités d'assainissement dans la prévoyance en faveur du personnel. Le comité de Caisse décide les mesures à prendre lors de sa prochaine séance.

Il n'y a pas d'autres faits connus à cette date qui auraient une influence sur la comptabilité d'exercice 2008.

Aarau, le 30 mars 2009

Rudolf Bachmann
Président

Annina Buck
Gérante